

Post jury - Vous poursuivez votre parcours de validation

Vous êtes titulaire d'un ou plusieurs [blocs de compétences](#) constitutifs de la certification que vous visez. Il s'agit maintenant de définir et mettre en œuvre le parcours qui vous permettra d'obtenir l'ensemble de votre [certification professionnelle](#).

Tout au long de ce parcours vous pouvez bénéficier de l'appui de votre [conseiller en évolution professionnelle \(CEP\)](#) et/ou du valideur.

Objectifs

- Réunir les conditions de réussite de votre projet de validation ;
- Mettre en œuvre les modalités utiles : appuis / conseils, formations complémentaires, expériences complémentaires, autre validation.

Attention : la mise en œuvre de votre parcours exige aussi d'étudier les financements possibles. Rapprochez-vous de votre [conseiller CEP](#) pour cela.

Le parcours complémentaire

Le parcours complémentaire est envisagé **dès lors que le jury n'a pu entièrement vous délivrer le diplôme visé.**

Vous avez alors **2 possibilités de valider les unités manquantes :**

- Par la voie de la **VAE** : vous aurez au préalable retravaillé votre dossier de validation ou l'aurez enrichi à l'issue d'une nouvelle expérience. Vous présenterez alors votre dossier à nouveau à une session de jury.
- Par la voie de la **formation** : vous suivez la formation en lien avec les unités manquantes.

Sollicitez l'aide et les conseils de l'organisme valideur concerné pour mettre en œuvre votre parcours complémentaire ou contactez votre [conseiller CEP](#).